

Coûts humains et financiers de l'emprisonnement

- Le système correctionnel évalue présentement le coût moyen d'incarcération d'une femme dans une prison fédérale à 150 000 \$ par année. Ce coût peut s'élever jusqu'à 250 000 \$ par année pour les femmes incarcérées dans les conditions de ségrégation les plus rigides, telles les unités d'isolement à sécurité maximale des prisons pour femmes.
- Le recours à l'isolement a augmenté dans les prisons au cours des dernières années. En 1999/2000, on comptait 238 admissions en isolement documentées; ce nombre a atteint 418 cas en 2001/2002.
- En contrepartie, des options communautaires comme la probation, la liberté sous caution supervisée et les ordonnances de travaux compensatoires coûtent entre 5 \$ et 25 \$ par jour.
- Le coût d'emprisonnement d'un détenu dans un établissement correctionnel provincial en Ontario s'élevait à 137,47 \$ par jour en 2001-2002.
- Les femmes vivant des problèmes de santé mentale, particulièrement celles qui s'automutilent, éprouvent souvent de grandes difficultés à s'adapter à la vie carcérale et sont donc plus susceptibles de subir les pires conditions d'isolement et de ségrégation.
- Plus des deux tiers (71 %) des femmes incarcérées dans des conditions d'isolement et de ségrégation et classées à sécurité maximale ont déjà tenté de se suicider, comparativement à 21 % des hommes classés à sécurité maximale.
- En 2002-2003, lorsque le nombre de femmes incarcérées sous responsabilité fédérale était de 376, les Services correctionnels ont enregistré 265 admissions

de détenues en isolement préventif, dont 83 pour une période excédant 10 jours.

- Selon la Commission ontarienne des libérations conditionnelles et des mises en liberté méritées, les libérations conditionnelles ont diminué de 3 833 en 1993-1994 à 361 en 2002-2003.
- Considérant que les libérations conditionnelles sont une stratégie essentielle pour réduire le risque de récidive, la diminution du nombre de libérations conditionnelles en Ontario entraîne des coûts humains, sociaux et économiques importants vu l'effet préjudiciable sur les gens de l'incarcération, l'inutilité des services et programmes qui ne contribuent pas réellement à diminuer les récidives et le coût élevé de tenir les gens en prison.

Références

Service correctionnel du Canada. (2002). *Les délinquantes ayant un comportement d'autodestruction: Une enquête comparative*.

The John Howard Society of Ontario. (mai 2004). *Fact Sheet – Provincial Parole in Ontario: The Case for Renewal*. Toronto: John Howard Society.

Blanchette, K. et L. Motiuk. (mars 1997). *Détenus à sécurité maximale sous responsabilité fédérale: Comparaison entre les sexes*. Ottawa: Direction de la recherche, SCC, mars 1997.

Commission canadienne des droits de la personne. (décembre 2003). *Protégeons leurs droits: Examen systémique des droits de la personne dans les services correctionnels destinés aux femmes purgeant une peine de ressort fédéral*.